



Ma fille de 5 ans veux vivre avec moi (sa mère)

Par **virolle laura**, le **27/11/2017** à **14:02**

dans un ans, je déménage normalement a 349km du père de ma fille, car j'ai obtenue un nouvel emploi la bas, et que je suit mon nouveau compagnon. ma fille de 5 ans veux vivre avec moi la bas, car elle ne veux pas être séparée de sa petite soeur de 1 mois. j'ai l'intention de proposée a mon ex mari de voir la petite pendant les vacances scolaires, ou alors de l'avoir en période scolaire si la première solution ne lui conviendrais pas, mais de me laisser ma fille durant toute les vacances en contre partis, je ne veux pas que mes filles soient séparées, sachant que ma grande a déjà perdu son petit frère. mon ex mari peut-il demander la garde et l'obtenir.

merci beaucoup.

Par **youris**, le **27/11/2017** à **16:21**

bonjour,
le mode de garde actuelle a-t-il été décidé par le juge aux affaires familiales ?
je suppose qu'actuellement, vous habitez à proximité du père de vos enfants et que c'est vous qui prenez la décision unilatérale de vous en éloigner de 349 km et qui rendez ainsi plus compliqué à leur père de voir ses enfants.
votre changement de résidence ne doit pas entraver les relations de l'enfant avec votre ex qui n'a pas déménagé.
le juge peut mettre à votre charge les frais de voyage conséquences de votre changement de résidence.
Salutations

Par **virolle laura**, le **28/11/2017** à **08:27**

Bonjour.
Le mode de garde actuel a était décider entre le père de ma fille et moi, lors du divorce a l'amiable. Actuellement je vis dans une ville voisine de celui du papa et il est déjà prévu que les futurs déplacements soient a ma charge. Mon ex verras toujours autant notre fille (plus longtemps mais plus de jours entre les jours ou il la verras)